

Convocation

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 novembre, les membres du conseil municipal de la commune de Chignin, se sont réunis à 20h00 dans le lieu habituel de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 28 octobre 2025 pour délibérer sur :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2025.
- Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS) pour l'année 2024.
- Réévaluation du tarif de l'eau potable à prendre en compte à partir du 1^{er} janvier 2026.
- Reconduction du contrat d'assurance groupe du Cdg73 pour la couverture des risques statutaires pour la période 2026-2029.
- Compte rendu réunions Maire-Adjointes.
- Compte rendu des commissions.
- Questions diverses.

Réunion

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 05 novembre 2025 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Michel RAVIER, Maire

Membres en exercice : 14

Suffrages exprimés : 14

Membres présents : 11

Présents : Yannick COLIN et Annick HYVERT (Adjointes). Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Marion JOUESNET, Rose LOUREIRO, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Florent QUENARD ayant donné pouvoir à Bruno CHAILLOU, Julien BAFOIN ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Annick HYVERT.

Secrétaire de séance : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Annick HYVERT est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2025

Sans qu'aucune remarque spécifique n'ayant été apportée, le procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre dernier a été approuvé à l'unanimité.

Point n° 2 : Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la qualité du Service de l'eau potable (RPQS) pour l'année 2024 – délibération n° 25-42

Au regard des informations sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, Monsieur le Maire présente et soumet à l'assemblée le rapport annuel pour l'exercice 2024. Le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que de ce rapport découle le coefficient modulateur nécessaire au calcul de la taxe liée à la performance du réseau d'eau potable et qu'il a été fixé à 0.32 €/m³ pour l'année 2026.

Point n° 3 : Réévaluation du tarif de l'eau potable à prendre en compte à partir du 1^{er} janvier 2026 – délibération n° 25-43

Les tarifs de l'eau potable pour 2026 subissent une augmentation au regard de l'inflation comme indiquée ci-dessous :

- ❖ 14.40 € pour l'abonnement annuel ainsi que pour la location annuelle du compteur d'eau.
- ❖ 1.33 € pour le m³ d'eau potable consommé.

Cette augmentation a été approuvée à l'unanimité.

Point n° 4 : Reconduction du contrat d'assurance groupe du Cdg73 pour la couverture des risques statutaires pour la période 2026-2029 – délibération n° 25-44

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mise en place par le Cdg73 et attribué au groupement DIOT SIACI/GROUPAMA. Cette couverture concerne les situations suivantes : décès, congé pour invalidité, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de maladie ordinaire ... aux taux fixés comme suit :

- ❖ 6.14 % de la masse salariale assurée avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt maladie ordinaire pour les agents CNRACL.
- ❖ 1.06% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt maladie ordinaire pour les agents non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public.

RÉUNIONS MAIRE-ADJOINTS

Le Maire informe qu'un nouvel agent technique prendra ses fonctions au sein de notre collectivité à compter du 1^{er} décembre 2025.

Un Fonds départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'enregistrement d'un montant de 43 086.38 € nous a été accordé pour l'exercice 2025.

COMMISSIONS

Travaux

- ❖ Un devis d'un montant TTC de 4 178.04 € a été validé auprès de NGE pour la pose des illuminations de fin d'année qui devrait débuter à la fin de ce mois de novembre.
- ❖ Il a également été approuvé le renouvellement des vitres et de la porte d'entrée de la classe de maternelle : menuiserie monocolore en PVC, chêne doré intérieur/extérieur. Les travaux, confiés à l'entreprise SICLARI, ont été évalués à 6 176.40 € TTC pour la porte d'entrée et 28 368 € TTC pour l'ensemble des vitres.

Animation

Nous vous attendons nombreux pour la commémoration du 11 novembre 1918. Départ du cortège de la Mairie à 11h15 pour un dépôt de gerbe au monument aux morts. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur au Clos Dénarié.

Le repas des ainés, concocté par le traiteur AYET, aura lieu le samedi 29 novembre 2025 au Clos Dénarié.

Urbanisme

Depuis le dernier conseil municipal, deux permis de construire et deux déclarations préalables de travaux ont été déposés en Mairie.
Aucune observation particulière n'a été relevée.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire
Michel RAVIER



La secrétaire de séance
Annick HYVERT